



FWS

Fédération de WuShu

CHARTRE FEMININE

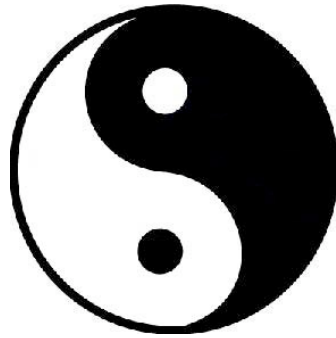
Partie 1/2

Document édité par la Commission Féminine
de la Fédération de WuShu
Auteur : Charlotte Wihane

CHARTRE *féminine*

ou

De la relation du Yin aux valeurs Yang du WuShu



« Yin et Yang constituent la Loi »

PARTIE I **Constatations et Résolutions**

→ Rappel de la Loi (Droit Positif)

..... »

A. considérant que la **déclaration du Conseil européen de 2000** précise que la Communauté Européenne doit tenir compte de la spécificité et des fonctions sociales, éducatives et culturelles de **la pratique artistique corporelle**, et que, depuis l'Antiquité, **cette pratique a une valeur démocratique**,

B. considérant que la pratique artistique corporelle est l'une des principales activités culturelles des Européens ; qu'au sein de l'Union Européenne **29,5% des hommes pour 16% des femmes et 63% des garçons pour 37% des filles de 15 à 24 ans** déclarent pratiquer régulièrement une activité physique ou sportive ou artistique,

C. considérant que l'accès à la pratique artistique corporelle est un droit, que cette pratique constitue un moyen d'affirmation et d'épanouissement ainsi qu'un vecteur de citoyenneté ; qu'une pratique régulière d'un art physique améliore la santé physique et psychique,

D. considérant **qu'il existe une forte inégalité dans l'accès aux pratiques artistiques ou sportives entre les femmes et les hommes**, mais **aussi entre les femmes elles-mêmes** selon leur milieu social et leurs conditions d'emploi, facteurs qui peuvent limiter le temps consacré aux loisirs et à l'art en général,

E. considérant que la pratique des activités physiques artistiques ou sportives constitue un moyen privilégié de **rééducation** autant qu'un instrument d'intégration sociale pour les personnes défavorisées, et qu'il convient de veiller tout particulièrement à la pleine jouissance par ces **personnes des deux sexes** de leur droit à participer à tous les arts à leur niveau et selon leurs propres besoins,

F. considérant la nécessité d'une offre des **arts correspondant aux besoins des femmes à chaque étape de leur vie**, notamment **pour les femmes enceintes et les jeunes mères** avec des conseils pour la pratique physique adaptés à leur situation et pour les personnes âgées (femme et homme) en leur proposant des activités artistiques propices à leur santé psychique et physique.

.....

Considérant tous ces points officiels, la Communauté Européenne déclare que le sport pour certains ou la pratique artistique corporelle, pour les autres, la pratique au féminin est l'expression du droit à l'égalité et à la liberté de **toutes les femmes de disposer de leur corps** et de s'inscrire dans l'espace public.

Elle souligne que l'objectif d'égalité des chances tend à la **suppression des barrières entre sport dit 'masculin' et sport dit 'féminin'**, que l'objectif est de favoriser une ouverture effective des disciplines physiques aux deux sexes et de permettre à chaque fille et à chaque garçon d'exercer l'activité physique de leur choix.

Elle souhaite soutenir **la promotion de la pratique féminine** dans les programmes et actions communautaires, propose d'inscrire dans la future Stratégie - cadre communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes **de 2006-2010** un objectif opérationnel consacré à la participation des filles et des femmes à la pratique d'un art corporel ou d'un sport en général.

Elle demande aux **organisations et aux autorités sportives** de promouvoir la participation des **femmes aux fonctions d'arbitres**, de juges ou de toutes autres fonctions qui jusqu'à présent n'étaient pas encore féminines.

..... »

➔ **Panorama du phénomène de la pratique artistique et sportive des femmes**

Il n'existe pas de modèle théorique suffisamment élaboré pour nous permettre une définition précise et exhaustive mais nous nous attacherons aux indices des organismes officiels tels que **les Fédérations, Insee, Ifop ou Sofres**.

La première analyse du phénomène du sport en général et de la pratique d'un art artistique corporel date de **1967** :

Elle a été effectuée par l'Insee :

A cette époque, 7 Français sur 10 ne pratiquaient aucun sport encore moins un art corporel : soit 72% de non pratiquants. Mais très vite, en une vingtaine d'années, la pratique a évolué et nous arrivons à une augmentation de 28% en 1983.

Les sports individuels et collectifs se développent progressivement grâce à une **volonté d'entretien physique, de recherche de bonne santé promulguées** par l'Etat et les ministères de la santé ou de la Jeunesse et des Sports.

Cela est dû aussi au fait que des aides financières ont été attribuées à certaines fédérations et grâce à l'investissement massif durant la période scolaire pour certaines activités sportives.

De cette manière, les chiffres de la pratique ont très augmentés et nous pouvons parler d'un phénomène culturel, artistique et sportif.

Effectivement, la présence du sport devient incontestable et elle est aussi multiforme.

On peut se représenter la pratique sportive comme une pyramide :

- au-dessus, nous avons les **5 à 6 millions de compétiteurs** de haut niveau et toutes disciplines confondues.
- en dessous, les **10 à 15 000 sportifs occupés à temps plein par le sport**, qu'ils soient professionnels ou non.
- plus bas, il y a les **10 à 12 millions** qui, **plus assidus**, pratiquent plus d'une fois par semaine.
- et enfin la généralité des **36 millions de personnes** qui se sont livrés à une activité physique ou sportive ou artistique, au cours de l'année.

Plus de 2/3 des français déclarent pratiquer au moins une discipline sportive et **5,5 millions de personnes entre 15 et 75 ans participent à des compétitions light ou hard** en étant membre d'un club ou d'une école. Mais la pratique à un haut niveau reste minoritaire, toutefois.

Quant à la pratique féminine dans les clubs et les fédérations, elle continue à se développer mais très lentement. Il n'y a pas eu beaucoup voire pas du tout d'études ou de statistiques faites sur la pratique féminine : de ce fait, il est difficile, pour nous, de donner un pronostic exact du phénomène « **l'art martial et les femmes** » mais on peut confirmer que l'écart Homme/Femme dans pratiquement toutes les disciplines reste sensiblement le même.

Pourquoi ? Quelles sont les raisons de cette différenciation ? Est-elle socio-culturelle, biologique ou physique ou simplement cet écart est-il lié à certains préjugés sociaux ?

Peu à peu et au fur et à mesure de nos études et de nos réflexions, à travers nos différents articles, nous pourrions définir et comprendre la situation de la pratique féminine, en général, et sa définition particulière à travers les arts martiaux.

→ *natura femina*

Les femmes et la pratique sportive ou artistique :

La pratique sportive féminine n'a ni les mêmes caractéristiques, ni la même signification que celle des hommes. Ceci nous le savons approximativement mais les raisons restent plus ou moins vagues pour la bonne raison que la société s'est très peu penchée sur ce sujet et les spécialistes ont fait très peu acte de ce phénomène social : les femmes et les arts martiaux.

Les principales raisons liées à notre passé culturel

Préjugés sociaux culturels et sexisme :

Existent-il encore aujourd'hui des préjugés concernant la pratique féminine et à travers elle « de la nature féminine » que l'histoire du sport nous a montré en début de siècle (1940).

Il suffit pour le rappeler de reprendre la déclaration de Coubertin qui, il y a cent ans, déclarait inimaginable [la constitution "d'olympiades femelles"](#). Sans développer le thème du sport face aux images masculines/féminines et de la discordance entre la femme "femme" et la femme sportive, il faut savoir que l'entrée des femmes dans le monde du sport a souvent été comparée, parallèlement, à leur entrée dans le monde du travail. Il s'agit dans les deux cas d'un monde masculin à l'origine et dans lequel leur entrée était refusée en raison d'a priori négatif, interdisant de voir l'évidence même d'une compétition féminine.

Et plus tard dans l'histoire de l'accomplissement de la femme dans la société, dans le cadre du travail comme dans celui du sport, les femmes devaient également vaincre des difficultés matérielles ([accueil pour les enfants](#)) et les réticences psychologiques liées à la [culpabilisation](#) de femmes peu habituées à rechercher leur propre accomplissement. Dans les deux cas, l'arrivée des femmes introduit dans leur nouveau domaine d'action des préoccupations nouvelles et une approche différenciée de l'activité. Ainsi, par exemple, certains ont pu souligner que le football perd tout aspect agressif dès lors qu'il est pratiqué par des femmes ! Peut-on dire la même chose en ce qui concerne les arts martiaux chinois ou s'agit-il plutôt d'une autre approche ?

La pratique sportive féminine [correspond donc à une promotion de la femme dans la société](#). Les pays où elle est la plus répandue sont également ceux qui accordent le plus de place à l'égalité des sexes.

Préjugés dans le Wushu :

Donc il existe encore [une variable « sexe »](#) dans certaines pratiques féminines. Alors existe-t-elle aussi dans les arts martiaux ? On constate que si les pratiques artistiques et sportives féminines ont augmenté, elles demeurent largement inférieures aux pratiques masculines. Les femmes pratiquent moins que les hommes dans tous les sports, en général, et [aussi en particulier dans les arts martiaux](#). Cet écart entre les hommes et les femmes a toujours été signalé d'autant plus qu'on a tendance à croire qu'il n'existe plus ou pas.

Il suffit de se renseigner auprès des fédérations sportives de différentes disciplines.

Prenons l'exemple de notre ancienne fédération pour le moment délégataire : [sur 200 000 licenciés, il y a quelques années, nous avons 24% de part féminine licenciée](#).

Les Constatations

Moins de sportives : un tiers

Tout d'abord, les femmes pratiquent moins d'activité sportive que les hommes. Selon diverses statistiques, confortées par notre étude, **entre 33 et 40 % de femmes auraient une pratique sportive régulière, contre plus de la moitié des hommes.**

Courte vie de sportive :

En outre, toujours selon un grand nombre d'études, les **2/3** des adolescentes arrêtent le sport avant 18 ans, alors que les hommes poursuivent plus longtemps leur pratique sportive.

Cependant la situation actuelle présente une nette amélioration. En une vingtaine d'années, le nombre de licenciées n'a cessé de croître ; il se dit généralement qu'il a quadruplé.

Sports dits lights ou softs :

Les femmes ne privilégient pas les mêmes sports que les hommes. Elles sont majoritaires **au sein des fédérations de gymnastique et de sports équestres**. Des sports tels que le golf, le tennis, le ski ou de glace sont également forts féminisés (ce qui est sans nul doute lié à des paramètres d'ordre socioprofessionnel), ainsi que **la natation et l'athlétisme**. On compte également de nombreuses équipes féminines de **handball, de volley ou de basket**. D'aucuns considèrent que les femmes recherchent des sports correspondant à une certaine image et « susceptibles de développer un potentiel de séduction ». A l'inverse des sports dits « violents » : **boxe, rugby, ... qui ne comptent qu'un nombre limité, voire nul, d'adhérentes.**

Les pratiques les plus investies par les femmes :

- la marche, la natation, le vélo → **restent libres de toute adhésion à un club**
ensuite
- la gymnastique, le footing → **considérés comme féminine et le footing comme mixte**

Ce sont des pratiques qui ne nécessitent pas forcément une adhésion à un club, une licence à une fédération. Et souvent lorsque les femmes intègrent une fédération, **l'objectif est de passer des compétitions**. C'est pourquoi, les femmes sont **2 fois moins nombreuses** que les hommes à détenir une licence sportive. Si les femmes sont souvent minoritaires au sein des fédérations unisports, elles sont plus nombreuses dans les fédérations multisports : La raison est que ces fédérations proposent des pratiques plus tournées vers le **loisir, la santé, le bien-être que la compétition**. Les fédérations unisports ont pour la plupart une vocation compétitive très marquée et donc ont tendance à exclure les moins performants : par conséquent une grande partie des femmes s'en trouvent exclues.

Un certain nombre de clubs à sexe unique ont ainsi révisé leurs statuts pour devenir des clubs mixtes.

Bien qu'aucune structure n'ait été créée afin d'accroître le nombre de femmes dans les postes à responsabilité, un Décret a été adopté obligeant les fédérations sportives à désigner dans leur Comité Directeur **au moins une femme par tranche de 10 % de membres féminines affiliées**. Le Décret du 27 octobre 1995 stipule que **"la représentation des femmes et des corporatifs au comité directeur est assurée, pour chacune de ces catégories, par l'obligation de leur attribuer au moins un siège si le nombre de leurs licenciés est inférieur à 10 % du nombre total de personnes licenciées à la fédération et un siège supplémentaire par tranche de 10 % au-delà de la première"**.

Sous l'impulsion du Ministre des Sports, de nombreuses initiatives ont été prises afin d'améliorer la place des femmes dans le monde du sport. Ainsi, on a pu voir l'existence des premières Assises Nationales telles que **"Femmes et Sport" (mai 1999)**.

Et chiffres à l'appui

Selon les données que nous avons trouvées datant de 2000, voici quelques chiffres qui montrent que nous avons beaucoup d'effort encore à faire :

- 132.314 femmes et 270.304 hommes sont affiliés à une fédération sportive en Communauté française,
- soit un total de 402.618 membres affiliés.
- Les femmes représentent 33 % des affiliés.

Mais on peut confirmer que ce sont les femmes qui contribuent le plus à la croissance des activités physiques sportives. Grâce à leur motivation, la sociabilité sportive évolue. Bien que les licenciés sportifs soient encore en grande majorité des hommes, les femmes s'investissent à 100% quand elles pratiquent. Mais elles ne représentent encore qu'un tiers de la pratique dans la majorité des activités.

Souvent elles abandonnent plus tôt que les Hommes. Cela est lié

- à l'origine sociale souvent moins favorisée ;
- aux origines étrangères ;
- à l'éducation des filles ; dans certains cas,
- des installations sportives plus masculines que féminines qui font hésiter la pratique tels que les clubs masculins où l'on exerce les arts martiaux par exemple

D'où le sport se sexualise avec le temps et ses contraintes :

Ainsi, le sport féminin va différer sensiblement du sport masculin. Ces différences vont concerner

- Les disciplines choisies → souvent pour le loisir
- L'intensité d'investissement → moins de temps (enfants, vie de famille, culture étrangère, cadre social...)
- Les lieux d'exercices → clubs spécifiquement masculins
- L'engagement dans la compétition → sur les 8 millions de compétiteurs repérés, on observe 24% seulement de femmes

Tableau relatif à la pratique féminine en fonction de l'âge :

Age	Hommes	Femmes
Moins de 6 ans	3.042	3.567
7 à 12 ans	26.658	26.050
13 à 18 ans	30.489	23.282
19 à 25 ans	24.843	9.416
26 à 35 ans	45.217	13.653
Plus de 35 ans	76.612	36.198

« Le nombre de jeunes filles de 12 à 18 ans affiliées à une fédération subit une diminution non-négligeable qui précède une chute remarquable. Ces catégories d'âges correspondant à l'entrée dans la vie active ainsi que la naissance d'enfants. Alors qu'entre 18 et 25 ans, 5.646 hommes quittent leur fédération sportive, 13.866 femmes le font au cours de cette même période »

Nous constatons aussi qu'entre 19 ans et 25 ans, puis entre 26 ans et 35 ans, la période où en général nous sommes les plus performants pour passer des compétitions et s'affilier à des fédérations, ou continuer son perfectionnement dans son art, les femmes deviennent de moins en moins nombreuses !

Conclusion

→ Résolutions *Promouvoir le WuShu*

Nous concluons que la pratique féminine continue à se développer quand même dans le cadre de certaines disciplines mais l'écart homme/Femme reste sensiblement le même. Dans une enquête réalisée en 2000, sur les 36 millions de Français de 15 à 75 ans qui déclarent avoir pratiqué au cours de l'année, 48% sont des femmes. Le taux reste toujours inférieur à celui des hommes mais il a progressé et cela est remarquable. Mais on remarque que plus l'engagement physique dans l'activité et la fréquence de pratique augmentent plus le taux de pratique féminine diminue. Ainsi on a sur les 5,5 millions de compétiteurs, seulement 24% de femmes.

Pour les licenciées femmes dans la fédération française des arts martiaux chinois : comme nous l'avons dit, dernièrement, il y a 24,5% de licenciées pour toutes les raisons que nous avons citées plus haut.

Les prochains sujets de réflexion auront pour thème, les raisons majeures de cette différence et comment procéder afin de promouvoir les arts martiaux chinois et la pratique féminine?

On peut se poser la question de savoir si l'on peut introduire les arts martiaux d'emblée à l'école autrement que par l'intermédiaire de clubs privés ou d'associations? Ne peut-on pas, par exemple, envisager d'introduire les arts martiaux à l'aide de « Portes Ouvertes » au sein des écoles afin de faire connaître le WuShu et ses qualités pour l'épanouissement de la vie ?

Enfin, il sera intéressant de voir dans quelle mesure la crise du système scolaire - échecs, décrochages,... - ne constitue pas en soi un frein au développement des pratiques sportives, et notamment chez les filles qui ne bénéficient pas d'autres espaces d'offres sportives ou artistiques.

La dévalorisation de l'école aux yeux des élèves ne contribue-t-elle pas aussi à dévaloriser la pratique artistique et sportive ?

Revisiter l'école sur cette question est en tous les cas intéressant et prometteur dans la mesure où nous savons que les jeunes filles ont une attitude plus scolaire et plus motivée ! Par ailleurs, elles réussissent mieux que les garçons et décrochent moins vite – Aussi l'école est le lieu le plus généralement accepté par les familles, ne serait-ce que parce que l'enseignement est obligatoire et pour la promotion des arts martiaux, c'est une opportunité à ne pas négliger.

On voit qu'il y a encore une marge et un travail au long cours à faire de communication, de relations avec les organismes sportifs pour développer les arts martiaux chinois et cela dès le plus jeune âge.

Peut-être nous faudra-t-il, dans les années à venir, travailler avec les organismes publics tels que le Ministère de l'Education, les organismes publics sportives pour promouvoir le WuShu et le présenter dans les écoles, les lycées et en expliquer la philosophie, les principes fondateurs bref les bienfaits qu'il peut apporter à une jeune population ouverte au monde et à ses différentes cultures.
